

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 7 mars 2023

Présidente : Mme DELPIERRE

Présents : MM. FIDON – MADIOT – PRETOT - RICCI.

DOSSIER 100 :

FRANCHEVELLE – ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILE ETANGS du 04/03/2023 en U18G Départemental 1.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 04 et 05 mars 2023 :**

Non transmission fiche échec FMI : 15 Euros

Rigny 3 (Départemental 4)

Absence code utilisateur/problème identification : 25 Euros

Frotey Vesoul (U18)

Frotey Vesoul (U15)

Jasney

Noidans Vesoul (U15)

Absence tablette : 25€

Gr Sud Haute Saône (U15)

Le Secrétaire de séance

Francois FIDON

La Présidente,

Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.